



SOMMAIRE

Mot du maire	1	Cueillette des feuilles mortes.....	10
Inspecteur en bâtiment et en environnement .	6	Le radon.....	11
Règlement sur les chiens	6	Comité de développement local de Piopolis .	12
Dates de séances du Conseil	8	Lac et village en fête.....	14
Subvention pour couches de coton.....	8	AFÉAS.....	14
Subvention pour composteurs.....	8	Comité du P'tit Bonheur et Club du Bon Temps .	15
Le Ministère des Transports.....	9	Nouvelles de la Fabrique.....	15
Coop SolCom (Internet haute vitesse).....	10		

MOT DU MAIRE

En tant que maire de la Municipalité de Piopolis, j'ai le plaisir de vous présenter les indicateurs de gestion 2007. Ces indicateurs ont été développés par un comité de travail regroupant différentes associations municipales et les ordres comptables.

Ces indicateurs ont été élaborés afin de doter le monde municipal d'un nouvel outil de gestion, permettant de poser un regard neuf sur nos activités et de valider nos résultats par rapport à nos objectifs. Toute performance doit être interprétée dans son contexte et selon les choix effectués par la municipalité. C'est pourquoi l'interprétation de valeurs obtenues pour un indicateur donné peut être différente d'une municipalité à une autre en fonction de facteurs d'influence propres à la municipalité pour la fonction évaluée.

Dans un premier temps, nous avons à compléter les indicateurs pour les fonctions suivantes : le transport routier, l'hygiène du milieu, la santé financière globale et les ressources humaines. D'autres indicateurs devraient être mis en place ultérieurement.

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

1. Population selon Statistique Canada en 2006 : 376 habitants
Population selon Statistique Canada en 2001 : 331 habitants
Augmentation de la population de 13.6%

2. Strates d'âge selon Statistique Canada 2006

0 - 14 ans :	13.3%
14 - 44 ans :	25.3%
45 - 65 ans :	44%
65 ans et + :	17.4%
Âge médian de la population = 52.5 ans	

3. Revenu moyen des familles selon Statistique Canada 2006 : 44 272\$

4. Superficie des limites territoriales de la municipalité : 103.74 km²

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Il serait souhaitable d'analyser les résultats de l'année 2007 avec ceux de l'année 2006. Cependant des modifications ont été apportées aux indicateurs de gestion à partir de l'année 2007 et il devient plus difficile de comparer les 2 années, c'est pourquoi nous traiterons uniquement des résultats de l'année 2007.

FONCTION TRANSPORT ROUTIER

Voirie municipale

Coût de la voirie municipale pour un km de voie	3 101\$
--	----------------

Cet indicateur est établi en fonction du coût annuel de l'activité « voirie municipale » plus l'amortissement par le nombre de kilomètres de voie.

Enlèvement de la neige

Coût d'enlèvement de la neige pour un km de voie	1 829\$
---	----------------

Tout comme l'indicateur précédent, l'indicateur « coût d'enlèvement de la neige pour un km de voie » est établi en fonction du coût annuel de l'activité « enlèvement de la neige » plus l'amortissement moins les services rendus (contrat avec le ministère des Transports) par le nombre de kilomètres de voie municipale.

FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution de l'eau par km de conduite

Coût de distribution de l'eau pour un km de conduite d'eau	6 041\$
---	----------------

Le coût de distribution de l'eau pour un km de conduite d'eau est calculé selon le coût annuel de distribution de l'eau plus l'amortissement par le nombre de kilomètres de conduite d'eau. Dans ce cas ci, l'amortissement représente la portion applicable à l'année 2007 des coûts engendrés par les travaux de branchement au nouveau puits réalisés en 2001. Sans l'ajout de l'amortissement, le coût de distribution de l'eau pour un km de conduite d'eau serait de 1 136\$.

Approvisionnement et traitement de l'eau

Coût d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable pour un m³ d'eau traitée	0.13\$
---	---------------

Étant donné que l'eau potable du réseau d'aqueduc n'est pas traitée, seuls les coûts des analyses d'eau sont utilisés pour évaluer cet indicateur.

Distribution de l'eau par m³ d'eau

Coût de distribution d'un m³ d'eau potable	0.37\$
--	---------------

Tout comme l'indicateur « coût de distribution de l'eau pour un km de conduite d'eau » sans l'ajout de l'amortissement cet indicateur serait à 0.07\$/m³. Ce sont encore une fois les travaux de raccordement aux puits réalisés en 2001 qui expliquent cette hausse.

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Étant donné que la Municipalité n'a pas de réseau d'égout, les 2 indicateurs de cette activité sont sans objet.

FONCTION SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE

Endettement et solvabilité

Pourcentage du service de la dette	4.44%
---	--------------

Cet indicateur représente le pourcentage des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme par rapport aux dépenses de fonctionnement et au montant de remboursement de la dette à long terme.

Pourcentage d'endettement	18.28%
----------------------------------	---------------

Le pourcentage d'endettement est l'endettement total net à long terme par rapport à la valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la revente.

FONCTION RESSOURCES HUMAINES

Formation

Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	1.72%
---	--------------

Cet indicateur est calculé selon le coût de la formation incluant la rémunération et les dépenses inhérentes et excluant les élus par rapport à la rémunération totale, excluant les élus.

Nombre d'heures de formation par employé	12.50
---	--------------

Ici, nous évaluons le nombre d'heures de formation rémunérées, incluant le temps de transport rémunéré et excluant la formation aux élus par rapport aux effectifs

personnes-année correspondant au nombre d'employés convertis en temps plein pour l'exercice financier à l'étude.

Lésions professionnelles

Durée moyenne d'absence des employés, en heure, pour cause de lésions professionnelles	0
---	----------

Le résultat de cet indicateur est de 0 puisque aucune heure d'absence du travail n'a été constatée au cours de l'année 2007 pour cause de lésions professionnelles.

Départs à la retraite

Pourcentage de départs potentiels à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années	0
--	----------

Aucun départ à la retraite de prévu au cours des 5 prochaines années.

CONCLUSION

Les indicateurs de gestion municipaux fournissent de l'information factuelle, laquelle doit être interprétée en tenant compte des particularités de la Municipalité, des choix effectués et du niveau de services offert à la population.

Toute performance doit être analysée dans son contexte. L'interprétation des valeurs obtenues pour un indicateur donné sera souvent différente d'une municipalité à une autre en fonction des facteurs propres à la municipalité.

Nous sommes au début de l'utilisation de ce nouvel outil. Cela nous amènera à mieux analyser nos activités et à revoir, dans certains cas, la répartition de nos dépenses. Les constats issus de l'analyse de ces indices seront pris en compte lors du prochain exercice budgétaire afin de poursuivre le travail visant à toujours bien servir les gens de la Municipalité de Piopolis.

Déposé le 2^e jour de février 2009.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Dorénavant, l'inspecteur sera présent deux jours par semaine au bureau municipal soit le lundi et le mardi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 à partir du lundi 6 avril. Pour toute information relative aux règlements d'urbanisme ou pour une demande de permis, vous devez vous adresser à notre inspecteur en bâtiment et environnement, M. Gilles Blais. Nous vous conseillons fortement de prendre rendez-vous à l'avance avant vos réalisations de projets pour éviter des délais d'attente inutiles à l'émission du permis demandé. Pour le rejoindre ou pour prendre rendez-vous, veuillez composer le 819-583-3953.

RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

À tous les propriétaires de chiens sur le territoire de la Municipalité, nous tenons à vous rappeler les articles du règlement sur les chiens ceci dans le but d'assurer la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens.

Article 1: Le mot « chien » comprend tous les chiens mâles ou femelles de plus de 3 mois tenus ou gardés sur le territoire de la municipalité.

Le mot « officier municipal » désigne l'inspecteur municipal, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Article 2 : Il est prohibé à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien ou de chiens dans la municipalité, de laisser errer dans les rues ou places publiques ainsi que sur tout terrain privé autre que celui du propriétaire, possesseur ou gardien, tout chien sans le consentement express du propriétaire ou occupant de tels terrains privés.

Article 3 : Tout propriétaire, possesseur ou gardien de chiens doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher tout chien d'errer hors de son terrain soit en l'attachant, en l'enclavant ou toute autre manière. Les chiens tenus en laisse ou en contrôle par une personne raisonnable peuvent cependant circuler dans les rues et sur les places publiques de la municipalité.

Article 4 : Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien doit enlever les excréments déposés par son chien de tout lieu public ou terrains privés et doit s'assurer de la disposition de ces excréments sans nuire à l'environnement.

Article 5 : Tout propriétaire, possesseur ou gardien de chiens doit empêcher, en tout temps, son chien d'aboyer de façon abusive et/ou répétitive, ce qui constitue une nuisance.

Article 6 : Le conseil municipal autorise les officiers municipaux ou toute autre personne nommée à cette fin à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

Article 7 : Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 300.00\$ et maximale de 1 000.00\$.

La Municipalité entend faire respecter ce règlement si elle est mis au courant d'une situation qui ne respecte pas un ou des articles de ce règlement.

DATES DE SÉANCES DU CONSEIL

Voici les dates des prochaines réunions du Conseil :

Le 6 avril, le 4 mai, le 1^{er} juin, le 6 juillet, le 17 août, le 14 septembre, le 5 octobre, le 9 novembre et le 7 décembre 2009.

SUBVENTION POUR COUCHES DE COTON

Le Conseil municipal a choisi de poursuivre l'accessibilité à une subvention pour l'achat de couches de coton. Ce programme est réservé aux résidents permanents de Piopolis qui sont des parents d'enfant de moins de 6 mois. Les couches de coton doivent être achetées sur le territoire de la MRC du Granit. La subvention municipale est de 50% des coûts avant taxes pour une limite maximale de 400\$. Vous devez vous présenter au bureau municipal en apportant votre coupon de caisse pour le remboursement. Vous devrez également remplir un formulaire d'engagement d'honneur.

SUBVENTION POUR COMPOSTEURS

Le Conseil municipal a décidé de prolonger la subvention pour l'achat de composteurs afin d'encourager la mise en place de pratiques écologiques au sein de la communauté piopolissoise.

Cette subvention est réservée uniquement aux propriétaires de Piopolis pour l'achat d'un composteur par propriété habitable. Toute personne admissible doit nécessairement utiliser ce composteur à Piopolis.

Le composteur doit être acheté à la boutique Le Chiffonnier de la Ressourcerie du Granit au 2969, rue Laval Nord à Lac-Mégantic. Sur présentation de la preuve d'achat, la Municipalité accordera une subvention équivalente à 50% du coût avant taxes. De plus, vous devrez compléter un formulaire d'engagement d'honneur.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le Ministère des Transports intervient en faveur de la préservation du lac Mégantic. De concert avec les municipalités de Marston et de Piopolis, la Direction de l'Estrie du ministère des Transports du Québec adopte un nouveau mode d'entretien hivernal de la route 263 dans une perspective de développement durable.

En ce sens, le Ministère privilégie cet hiver l'épandage d'abrasifs et réduira les quantités de sel sur la portion de la route 263 qui longe le lac Mégantic. Il importe de préciser que l'épandage d'abrasif se veut très efficace et sécuritaire en période hivernale. En effet, contrairement au sel, qui peut laisser un faux sentiment de sécurité aux usagers de la route puisque son efficacité dépend de certains facteurs, tels que la température ou le volume de véhicules qui circulent sur la route, l'abrasif est efficace en tout temps.

Des panneaux de signalisation informeront les usagers de la route qu'ils sont en zone d'utilisation restreinte de sel.

Par l'implantation de cette mesure, le Ministère prévoit réduire de 440 tonnes les quantités de sel dans l'environnement du lac Mégantic. Cette diminution s'inscrit dans une approche de développement durable.

En terminant, le ministère des Transports vous invite à la prudence sur les routes du Québec et à planifier vos déplacements en toute sécurité en communiquant avec Québec 511 Info Transports. Il suffit de composer 5 1 1 ou de vous rendre sur le site Web au www.quebec511.gouv.qc.ca
Québec 511 Info Transports vous souhaite : « Bonne route! »

Source : Hélène Beauchesne, agente d'information
Téléphone : 819 820-3280, poste 203

COOP SOLCOM (INTERNET HAUTE VITESSE)

Des citoyens et citoyennes de Piopolis ont mis sur pied une coopérative de solidarité : **SolCom Piopolis** dont l'objectif premier est de fournir le service Internet haute vitesse aux secteurs non encore desservis de Piopolis. Le moyen choisi est le câble. La coopérative offrira aussi la télévision analogique, numérique et haute définition et, plus tard, la téléphonie. Les forfaits et les prix seront comparables à ceux de Câble Axion sur notre territoire.

Pour être desservi par la coopérative, il faut satisfaire deux conditions :

- habiter un secteur où Câble Axion ne donne aucun service;
- devenir « membre utilisateur » de la coopérative en acquérant une part sociale au coût de 100 \$.

Pour d'autres informations et pour obtenir le formulaire d'adhésion, visiter le site Internet de la Municipalité au www.piopolis.ca (cliquer sur SolCom Piopolis) ou communiquez avec l'une des personnes suivantes :

- André St-Marseille : 819-583-3238
- Guy Bellefleur : 819-583-6399
- Marc Beaulé : 819-583-6060

CUEILLETTE DES FEUILLES MORTES

La Municipalité, en collaboration avec Mme Suzette Raymond et M. Michel Gagnon a mis sur pied un système de cueillette des feuilles mortes deux fois par année : au printemps et à l'automne. De plus amples informations vous seront communiquées bientôt et seront disponibles sur www.piopolis.ca

LE RADON

Saviez-vous que l'exposition au radon est la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs? En fait, 10% de tous les décès par cancer du poumon reliés au radon se trouvent chez les non-fumeurs.

Tout d'abord, qu'est-ce que le radon? Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. Le radon est inodore, incolore et sans saveur. Il est donc impossible de le détecter par les sens.

Le radon a tendance à s'accumuler dans les pièces les plus basses et les moins ventilées des habitations, au sous-sol par exemple, où il peut atteindre des concentrations élevées.

Un test est simple à faire, sans danger et peu coûteux (environ 75\$). Les différents appareils permettent de mesurer les niveaux de radon sur de courtes périodes et d'autres sur plusieurs mois. Il existe souvent une différence importante d'une maison à l'autre donc, on ne peut se fier au résultat de la maison voisine ni à la moyenne du quartier.

Voici quelques moyens pour réduire les niveaux de radon, s'il y a lieu : La pose d'un système de ventilation équilibré ou sceller toutes les fissures et les ouvertures dans les murs et les planchers de fondation et autour des tuyaux et des drains. Pour plus d'information :

1) Association pulmonaire du Québec au 1-800-295-8111 ou www.pq.poumon.ca/radon

2) Santé Canada au 1-800-561-3350 ou www.santecanada.gc.ca/radon

*des dépliants de l'Association pulmonaire du Québec sur le radon sont disponibles à l'entrée du bureau municipal.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE PIOPOLIS

Comme vous avez pu le remarquer un nouveau bâtiment a été érigé au sein de notre municipalité. Ce bâtiment, de très belle allure, est notre toute nouvelle halte touristique et sa naissance est due au bon dévouement de votre comité (CDLP). En effet, l'idée de construire une halte touristique remonte déjà à plusieurs années, suite à la demande formulée par les commerçants, résidents et touristes de se doter d'une toilette publique dans le village mais aussi, de mettre en valeur certaines pièces appartenant au passé de notre municipalité. Il s'agissait, entre autres, de récupérer les outils et le mobilier de la vieille forge (gracieusement prêtés par M. Denis Bibeau et Mme Nathalie Giard) et de les exposer, afin de les mettre à la disposition de nos citoyens et de la gente touristique. Synonymes de notre passé, ils nous semblaient important de pouvoir les conserver et les transmettre aux générations futures; le projet de « La Vieille forge » était née.

Mais vous savez qu'un projet peut mettre des années avant de voir le jour, surtout quand vous « dépendez » des subventions fédérales, provinciales ou encore régionales en tout bon OBNL (organisme à but non lucratif) qui se respecte. L'idée faisant ainsi son chemin, c'est en 2008 que, bon an, mal an, les opportunités ont commencé à apparaître. Le projet de « La Route des Sommets » était sur le point de se concrétiser et Tourisme Québec offrait la possibilité aux municipalités concernées directement par le tracé de la route, une aide financière pour accueillir les futurs panneaux de signalisation et tout autre projet en lien avec « La Route des Sommets ». Il était donc venu le temps de passer à l'action, de concrétiser ce que l'on avait tant pensé ! Nos plans et devis étaient prêts, il restait encore à finaliser notre plan de commandites. Nous étions tout proche du but, l'excitation commençait à monter. Après de multiples démarches, nous avons enfin réussi à amasser l'argent pour la phase 1 du

projet, c'est à dire réaliser le gros œuvre de la halte et concevoir la carte touristique du village.

Et oui, nous ne vous avons pas encore parlé de ce dernier point, c'est un « bonus » au projet, une superbe carte que nous avons fait faire du village et de ses alentours, un vrai petit joyau qui s'inscrivait dans le projet de « La Route des Sommets ». Nous n'en dirons pas plus à son sujet, nous vous laisserons la découvrir car elle sera bientôt disponible pour tous.

Mais peut-être que certains d'entre vous se posent la question : « C'est ben beau tout ça, mais combien ça coûte ? » C'est donc avec toute notre transparence que nous pouvons vous présenter la ventilation du financement pour la réalisation de la phase 1 du projet :

- 50% Tourisme Québec (autour de 20,000\$);
- 25% Municipalité de Piopolis (10,000\$);
- 25% Commandites (autour de 10,000\$).

Comme vous le devinez, il reste donc la phase 2 du projet à réaliser, c'est à dire « fermer » la halte et terminer son aménagement intérieur. En effet, la halte touristique aura plusieurs vocations. Elle servira de lieu d'exposition des outils et du mobilier de la vieille forge, une toilette publique sera à la disposition de tous et un présentoir publicitaire permettra aux entreprises et commerces de Piopolis d'afficher leurs services. Cette dernière phase devrait se concrétiser au courant du printemps et de l'été 2009 avec l'appui principal du Pacte Rural, un programme régional d'aide financière au développement. Nous avons tous très hâte d'inaugurer ce beau projet et d'officialiser son appartenance au village de Piopolis. Nous sommes bien sûr ouverts à tout commentaire(s) ou suggestion(s) qui pourrait bonifier la halte touristique. Tous les membres du Comité de Développement Local de Piopolis vous remercient de votre écoute et de votre soutien dans ce beau projet.

LAC ET VILLAGE EN FÊTE

Le 7 février dernier, le festival Lac et Village en fête a pu profiter d'une belle température hivernale. Cet événement se veut une occasion de rassemblement pour les citoyennes et les citoyens de la Municipalité et par le fait même de renforcer le sentiment d'appartenance à Piopolis.

Le comité Lac et Village en fête tient à remercier tous les nombreux bénévoles ainsi que les commanditaires qui ont contribué au succès de cette activité. Voici quelques faits saillants : 135 soupers ont été servis au centre communautaire et 50 raquetteurs ont participé à la marche aux flambeaux dans les sentiers pédestres. En somme, c'est un bilan positif qui ressort de cet événement. À l'an prochain pour une autre édition!

AFÉAS

Voici une petite histoire pas si étrange dont les membres de l'AFÉAS désirent partager :

Jean Bourreau a commencé sa journée tôt, ayant réglé son réveille-matin fait au **JAPON** à 8 :00. Pendant que sa cafetière faite en **CHINE** filtre le café, il s'est rasé avec son rasoir fait à **HONG-KONG**. Puis, il s'est habillé avec sa chemise faite au **SRI LANKA**, ses jeans faits à **SINGAPOUR** et ses chaussures faites en **CORÉE**. Après avoir cuit son petit déjeuner dans son poêlon fait en **INDE**, agrémenté de fraises de la **CALIFORNIE** et de bananes du **COSTA RICA**, il s'est assis, calculatrice en main, faite au **MEXIQUE** pour calculer son budget de la journée. En consultant sa montre faite en **TAÏWAN**, il a syntonisé sa radio faite en **CHINE**, puis est monté dans sa voiture faite au **JAPON** pour continuer sa recherche d'emploi, entre deux fermetures d'usines au Québec. À la fin d'une autre journée décourageante, il décide de se verser un verre de vin fait en **FRANCE** en écoutant Britney Spears refaite aux **ÉTATS-UNIS**,

met des sandales faites au **BRÉSIL** et allume sa télévision faite en **INDONÉSIE** et achetée au Wal-Mart... puis il se demande pourquoi il n'arrive pas à se trouver un bon travail payant, ici au Québec!... *Achetons des produits locaux c'est dans nos poches que ça retourne.*

COMITÉ DU P'TIT BONHEUR ET CLUB DU BON TEMPS, FADOQ DE PIOPOLIS

Le comité du P'tit Bonheur et le club du Bon Temps (Âge d'Or) vous invite à un dîner de cabane à sucre le jeudi 26 mars à 11h30 à l'Érablière Cloutier. Vous êtes tous invité(e)s. Pour réservations, vous pouvez contacter Lucie F. Grenier au 819-583-4714 ou Clémence G. Lafontaine au 819-583-3668. La date limite pour les réservations est le dimanche 22 mars.

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

†100 ANS†

- † Les gros travaux sont terminés: bancs et plancher sont sablés et revernissés, les bancs ont tous un coussin neuf, les porte-lampions ont retrouvé leur lustre d'antan... enfin l'église est parée pour célébrer son centenaire. Un grand merci à toutes les personnes qui ont travaillé bénévolement pour mener à bien cet autre grand projet qui finalise les rénovations majeures qui devaient être faites à l'église paroissiale.
- † Dimanche 12 avril à 9h30: célébration de la messe de Pâques. Les servants de messe seront vêtus du costume des zouaves. Nous entendrons le chant-thème du centenaire « Venez à moi vous tous qui souffrez et ployez sous le fardeau et je referai vos forces ». C'est le début de la vente des billets, au profit de l'église dont le tirage des 15 prix se fera samedi soir, le 25 juillet 2009, lors du bingo-cadeaux à la salle municipale dans une ambiance fraternelle.
- † Samedi 23 mai dès 9h00: des bénévoles procéderont à la cueillette de vos bouteilles consignées et de vos canettes recyclables. C'est une belle manière

d'être missionnaire dans son milieu puisque les recettes iront à Pespéré, paroisse du Honduras avec laquelle nous sommes jumelée et dont le père Yvon Bouffard est curé.

- ✠ Invitation spéciale: Vous êtes donc invité le dimanche 23 août 2009 à 10h00 pour la messe solennelle qui sera concélébrée par Mgr André Gaumont, notre curé Daniel Gilbert et les prêtres qui seront présents.

Après la messe, il y aura une procession pour se rendre au cimetière afin de procéder à la bénédiction du calvaire entièrement restauré ainsi qu'une cérémonie près des petites croix des enfants inhumés «sans monument». Une gerbe de fleurs sera également déposée au pied de la pierre tombale de feu Alfred H. Gaumont, seul zouave qui repose ici.

Un buffet à un coût dit «populaire» sera offert à l'église afin de prolonger les échanges de ces belles retrouvailles.

Nous aimerions avoir votre réponse pour le 1^{er} juin, soit par courrier au 273 chemin du Lac, Piopolis, GOY IHO, ou par courriel à Mme Lucie Fortier Grenier lucie-grenier@hotmail.com ou encore par téléphone aux numéros suivants: 819-583-4431 ou 819-583-4714.

- Présent à la messe et au buffet: Indiquer le nombre: ____
 Présent à la messe seulement: Indiquer le nombre: ____
 Présent au buffet seulement: Indiquer le nombre: ____

À noter: Un livre d'environ 200 pages, relate la Vie de l'église de Piopolis, en vente à plus ou moins 20.00\$. Je désire me procurer un exemplaire: oui non

- ✠ Avis: Si vous avez des renseignements concernant la vie de l'église, contactez Madame Yvette Jacques Grenier au 819-583-4092, auteure du livre qui relate son histoire. Elle s'est jointe aux membres du conseil de gestion pour former le comité du centenaire de l'église. Nous lui disons un chaleureux MERCI.

Au plaisir

Diane Lafontaine, présidente

Comité du Centenaire de l'église St-Zénon de Piopolis